

ARt 2024-101

Nous, Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire de la commune de FONTAINES,

Police de la
circulation

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Alternat manuel

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6 ;

Travaux de fouille
tranchée pour pose
GC souterrain pour
ORANGE rue du
Gué de Nifette
(déploiement fibre
optique)

Vu la demande formulée par note écrite le 5 août 2024 par la société LHTP de DARDILLY (Rhône) représentée par Monsieur Philippe LHOMME ;

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux de fouille tranchée pour pose GC souterrain pour ORANGE (déploiement fibre optique) effectués par le demandeur rue du gué de Nifette, il y a lieu de restreindre la circulation à une voie à l'aide d'un alternat manuel sur cette voie ;

du 8 août au 17 août
2024 inclus

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Du jeudi 8 août 2024 au samedi 17 août 2024 inclus, la circulation sur la rue du Gué de Nifette (dans sa portion située au croisement avec le début de la rue Jean-Marie PARADON) est réduite à une voie et réglée par alternat manuel pour permettre le déroulement de ces travaux.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire résultant des présentes dispositions est fournie et mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 3 : Les services de la Gendarmerie, le Maire et la secrétaire générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera porté à la connaissance du public, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Ampliation sera faite à la Direction des Routes et Infrastructures de Saône et Loire et au Service Départemental d'Incendie et de Secours de CHALON-SUR-SAÔNE.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Dijon, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site « www.telerecours.fr ».

Fontaines le 8 août 2024

pour le Maire et par délégation,
Jean-Claude BOS 1^{er} adjoint
chargé de l'administration générale,
de l'urbanisme et des grands travaux

